



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66



L'ELAN DE VILLY



"Les Lucioles" de Villy-Bocage
Prix d'excellence mention "Bien"
au Championnat de France

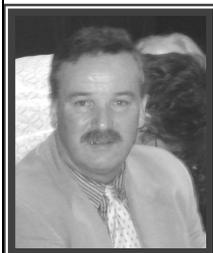
Maire : Norbert LESAGE

Pays : France
Région : Basse Normandie
Département : Calvados
Arrondissement : Caen
Canton : Villers Bocage
Code INSEE : 14760

Code Postal : 14310
INTER COM : Villers Bocage
Superficie : 11,40 km²
Population : 756 Habitants (2009)
Densité / km² : 66 habitants / km²

Latitude : 49°05'46° Nord
Longitude : 0°38'29° Ouest
Altitude : 68 m - 217 m
25 Km de Caen et 240 Km de PARIS

Le Mot du Maire



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous sommes à mi parcours de notre mandature. Il y a 3 ans vous nous avez témoigné votre soutien en nous confiant la gestion de la commune. Trois ans c'est également une période de référence qui permet de dresser un bilan à mi parcours des actions que le Conseil Municipal et moi-même avons menées et réalisées, durant cette première partie de mandat.

Certains projets ont pu être mis en place rapidement :

- Eloignement des containers à bouteilles de la zone pavillonnaire
- Remplacement d'un tracteur tondeuse très usagé par un matériel plus fonctionnel
- Achat de mobilier pour la cantine
- Elargissement de la plage horaire de la garderie
- Ouverture de la Mairie le samedi matin
- Réhabilitation des chemins (chemin du désert – chemin de la Seulline)
- Plantations de haies bocagères
- Réaménagement du chemin CR 44 reliant les Landes de Montbrocq à la Bergerie
- Réfection et mise à disposition de locaux pour le Relais Paroissial
- Création d'un « préau en bois » cour de l'école maternelle
- Réhabilitation de l'ancien préau des maternelles en dortoir
- Mise en place de décorations lors des fêtes de fin d'année
- Organisation d'une journée « vœux du Maire », accueil des nouveaux habitants, mise en valeur des associations de la commune
- Création d'un bulletin municipal à diffusion trimestrielle
- Acquisition de matériel pour la salle des fêtes (lave vaisselle – couverts – verres et assiettes)
- Mise en place de l'école Numérique (installation de 2 tableaux numériques et d'ordinateurs portables)
- Acquisition d'un terrain de 2,6 Ha en face du cimetière

D'autres projets sont à l'étude ou en cours, plus lourds, ils nécessitent des démarches plus complexes et des délais de mise en place et de réalisation plus longs :

- Construction de la Caserne des Pompiers (qui je le rappelle ne coûte rien à la commune, si ce n'est la mise à disposition pour l'euro symbolique de 5000 m2 de terrain). Après négociation, la voirie permettant l'accès à la caserne a été prise en charge intégralement par le SDIS, ce qui en outre permet de valoriser le terrain communal entourant cette parcelle, d'autant qu'il aurait été impossible de faire réaliser cette ouverture sur la départementale D6 sans cette implantation.
- Réhabilitation du Presbytère et sa transformation en Mairie et Appartements (architecte PACT)
- Etude et création d'un PLU (Plan local Urbanisme = prestataire ARIM)

Le Mot du Maire suite

- Réfections diverses de la voirie :
 - § bourg route de St Louet, aménagement du VC3 parking – caniveau
 - § remise en état voirie de Pierrelaye
- Réflexion sur l'attribution d'un nom de rue ou de lieu et de numérotation des habitations
- Aménagement carrefour cimetière – création d'un parking – modification du sens de circulation dans le bourg
- Remplacement des abribus vétustes en tôle par des nouveaux plus sécurisés en bois.
- Réflexion sur l'aménagement des locaux scolaires.

Pendant la seconde partie de notre mandat, nous nous efforcerons de poursuivre et de mener à terme les actions en cours et nouvelles qui donneront « L'Elan à Villy ».

Pour conclure sur cette note d'optimisme, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'agréables vacances estivales

Votre Dévoué
Norbert Lesage



QUELQU'EN SOIT VOTRE CONCEPTION



« FARNIENTE »

OU



« SPORTIVE »

Bonnes Vacances à Tous



**REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du 10 Avril 2011**

Enquête public : Restauration et entretien Cours d'Eau du bassin de la Seulles :

Après lecture de la déclaration d'intérêt général, le Conseil Municipal émet un avis favorable au futur aménagement de la Seulles et des Cours d'eau du bassin de la Seulles.

Subventions :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le vote des subventions suivantes pour l'année 2011 :

- Association Anciens Combattants de Villy..... 220 €
- Association des Villysois Villy Village..... 220 €
- Association Théâtre de Villy (TTM)..... 220 €
- A.D.M.R. Villers Bocage..... 110 €
- Cinéma Paradiso Aunay sur Odon..... 110 €
- Association Ecole de nos Loustics..... 220 €
- OCCE 14 Coopérative scolaire Ecole 470 €

Sous réserve de la présentation des comptes 2010. Cette dépense sera inscrite au budget 2011

Créneau Piscine :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le maintien de 10 créneaux piscine et d'un bus pour le transport, pris en charge par la commune de Villy Bocage.

Travaux de Voierie :

Le Conseil Municipal autorise à négocier les offres proposées par les différentes entreprises pour les travaux de la VC3, du parking de l'église et du virage et de Pierrelaye.

Ecoles :

M. Lesage, Mme Forveille et M. Le Bellego ont été élus pour représenter le Conseil Municipal lors des réunions de la commission école.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'une classe mobile et donne pouvoir à M. le Maire pour toutes les démarches nécessaires.

Chauffage de la classe grande section :

Le Conseil Municipal décide de remplacer le chauffage au gaz par 4 convecteurs électriques.

Drapeau :

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise ALPHA B Drapeaux pour la restauration du Drapeau pour un montant de 288.20 €.



REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du 26 Avril 2011

01 – Compte de Gestion 2010 :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2010 de Madame le Percepteur.

02 – Compte Administratif 2010 :

Le Conseil Municipal, au vu du Compte Administratif 2010, adopte à l'unanimité les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice Section Fonctionnement..... + 54 830.83 €
- Résultat de l'exercice cumulé Section Fonctionnement..... +318 696.67 €
- Résultat de l'exercice Section Investissement..... - 121 833.97 €
- Résultat de l'exercice cumulé Section Investissement..... - 32 573.57 €

03 – Affectation du résultat 2010 sur le Budget primitif 2011 :

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 Excédent de Fonctionnement la somme de 32 573.57 € pour couvrir le besoin de financement de l'investissement et décide d'affecter la somme de 286 123.10 € en Section de Fonctionnement au report à nouveau créateur ligne 002.

04 – Budget primitif 2011 :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2011 à l'unanimité.

Dépenses de Fonctionnement.....	604 962.00 €
Recettes de Fonctionnement	607 203.74 €
Dépenses d'Investissement.....	718 074.77 €
Recettes d'Investissement.....	718 074.77 €

05 – Taux d'imposition pour l'année 2011 :

Le Conseil Municipal décide une augmentation de 2% du taux d'imposition et vote les 3 taxes servant de base de calcul pour les impôts, soit :

- Taxe Foncière Bâti..... 17.19% (ancien taux 16.85%)
- Taxe Foncière Non Bâti.... 30.64% (ancien taux 30.04%)
- Taxe Habitation..... 8.45% (ancien taux 8.28%)

06 – Amortissement :

Vu la cession pour l'Euro symbolique en 2010 d'une partie de la parcelle B415 et d'une partie de la parcelle B 429, le Conseil Municipal décide d'amortir cette opération sur UN an.

07 – Don de l'Association « Ecole de nos Loustics » :

Le Conseil Municipal accepte le don de l'Association Ecole de nos Loustics concernant un But Multisports et un Sautoir et décide d'inscrire ces biens en investissement pour un montant de 2239.20 €



08 – Subventions 2011 :

Le Conseil Municipal valide le vote des subventions pour un montant de 1570 € à l'article 6574 Subventions de fonctionnement aux Personnes, les documents demandés ayant été fournis.

Décorations de Noël :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le devis de la Société « Illumination service » concernant les décorations de Noël pour un montant de 969.96 €

Diagnostic Amiante :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la Société DEKRA pour le diagnostic Amiante du préfabriqué pour un montant de 380 € H.T. plus le coût d'analyse complémentaire à 60 € H.T. l'unité.



**REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du 31 Mai 2011**

2011.04.01 : Choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la mairie

En exécution de la délibération du Conseil Municipal du 16 février 2011, Monsieur le Maire a assuré la publicité de la consultation (Ouest France du 05/04/2011 et Web du 05/04/2011) menée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Mairie en rez de chaussée de l'ancien presbytère.

Les équipes ayant répondu à cette consultation sont les suivantes :

- Agence B2 Hérouville St Clair
- SARL Architecture Marchand / Gazel à Caen
- Atelier d'Architectes de la Touques SARL 14800 Touques
- PACT du Calvados à 14053 CAEN
- Fiquet Sophie 50300 Avranches
- Vuillermoz 50350 Donville les Bains
- Archi-Triad 61400 Mortagne au Perche
- Dibon 14000 Caen

Une commission s'est réunie pour examiner ces propositions et en juger la valeur conformément aux critères retenus par le règlement de la consultation qui avait été remis aux équipes consultées.

- La pertinence des références produites
- Les moyens mobilisés
- La disponibilité et le coût



Conseil Municipal du 31 Mai 2011 suite

Après avoir examiné les offres parvenues, la commission propose de retenir l'offre du Cabinet PACT du Calvados 14053 Caen, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, cette offre est établie pour un montant de 15000 € H.T. (quinze mille euros hors taxes).

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre du Cabinet PACT du calvados comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, sa méthodologie lui apparaissant répondre au mieux aux attentes du Conseil
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Cabinet PACT du Calvados, un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la mairie pour un montant de 15000 € Hors Taxe et tous les documents relatifs à ce marché.
- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 23 du budget communal.

2011.04.02 : Choix de l'équipe d'urbaniste pour le Plan Local d'Urbanisme.

En exécution de la délibération du Conseil Municipal du 27 décembre 2010, Monsieur Le Maire a assuré la publicité de la consultation (Ouest France du 15 mars 2011 et Web du 15 mars 2011) menée pour l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les équipes ayant répondu à cette consultation sont les suivantes :

- Cabinet Philippe AVICE 75010 Paris
- Cabinet TOPOS SARL Cormelles le Royal 14903 Caen Siège Social 67210 Bernardswiller
- Cabinet Aménagéo SELARL 14310 pont Lévêque
- Cabinet Arim des Pays Normands 14053 Caen
- Cabinet TECAM SARL 35304 Fougères

Une commission s'est réunie pour examiner ces propositions et en juger la valeur conformément aux critères retenus par le règlement de la consultation qui avait été remis aux équipes consultées.

Les critères indiqués pour le jugement des offres étaient :

- Compétences et références (30%)
- Méthodologie, compréhension des enjeux et calendrier proposé (40%)
- Honoraires (30%)

Après avoir examiné les offres parvenues, la commission propose de retenir l'offre du Cabinet ARIM des Pays Normands 14053 Caen, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, cette offre est établie pour un montant de 19410 € H.T. (dix neuf mille quatre cent dix euros hors taxes).

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre du Cabinet ARIM des Pays Normands comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, sa méthodologie lui apparaissant répondre au mieux aux attentes du Conseil et aux dispositions du cahier des charges rédigé pour cette consultation
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Cabinet ARIM des Pays Normands, un marché de services en vue de l'élaboration du PLU (Plan Local Urbanisme) pour un montant de 19410 € Hors Taxe et tous les documents relatifs à ce marché.
- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 20 du budget communal.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant un mois en Mairie.



2011.04.03 : Demande de Subvention

Le Conseil Municipal ayant retenu l'offre de ARIM des Pays Normands, pour l'élaboration du PLU (Plan Local Urbanisme), charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'APCR.

2011.04.04 : Avis sur le projet Schéma d'Aménagement et des gestion des eaux (S.A.G.E) – ORNE – AVAL – SEULLES

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 08 septembre 1999, le périmètre du SAGE ORNE AVAL SEULLES dans lequel se situe la commune de Villy Bocage a été défini. Ce schéma a été élaboré par la commission locale de l'eau, instance de concertation regroupant des élus, des représentants des usagers de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que des services et des établissements publics de l'état.

L'institution interdépartementale du Bassin de l'Orne est en charge de l'animation de la commission locale de l'eau pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce schéma. La Commission locale de l'eau a approuvé en février 2011 un premier projet de SAGE, et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le SAGE incite l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics à tenir compte dans l'élaboration de leurs projets de la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, ainsi que des milieux aquatiques. Après parution de l'arrêté préfectoral d'approbation (début 2012) il aura une réelle portée juridique, impliquent la mise en compatibilité des décisions prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme, il sera également opposable à certains projets au travers des quelques règles de son règlement.

Déclinaison locale de la directive européenne visant au bon état des eaux, ce projet de SAGE définit des dispositions et des règles poursuivant les objectifs suivants :

- Ne pas surexploiter la ressource en eau
- Ne pas dégrader la qualité des cours d'eau et prévenir leur eutrophisation
- Maîtriser le ruissellement sur les surfaces urbanisées
- Prévenir le ruissellement = préserver et restaurer les « haies – talus – fossés »
- Ne pas exposer plus de biens et de personnes au risque d'inondation
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides.

Après avoir pris connaissance du projet SAGE exposé en séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à ce projet de SAGE.

2011.04.05 : Vente d'herbes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la vente d'herbe à M. DUPONT Emmanuel de St Louet pour la somme de 150 Euros (cent cinquante Euros) concernant le champ communal et le bord de route D6.

2011.01.06 : Travaux de Voierie sur VC 3

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise JONES de Villers Bocage pour l'aménagement des trottoirs du VC 3 en bicouche rouge pour un montant de 7445.35 € H.T. (sept mille quatre cent quarante cinq Euro trente cinq centimes)



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

Conseil Municipal du 31 Mai 2011 suite

2011.04.07 : Dégagement du virage du Bas des Landes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise KALEOS de Vire pour le dégagement du virage du bas des Landes et du parking de l'église, pour un montant hors taxe de 11173.50 €uros (onze mille cent soixante treize €uros cinquante centimes).

2011.04.08 : Débornage et voirie de Pierrelaye

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise KALEOS de Vire pour l'aménagement de la voirie de Pierrelaye pour un montant hors taxe de 4638.00 € (quatre mille six cent trente huit €uros).

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les trois devis.



**REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du 30 Juin 2011**

2011.05.01 : Avenant travaux voie communale n° 3

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS pour la pose de caniveaux pour la somme de 4186.77 € TTC

2011.05.02 : Remplacement photocopieurs de l'école et de la Mairie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat de deux photocopieurs pour un montant de 6890 € HT.

2011.05.03 S.D.C.I.C.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'être contre l'obligation faite aux communes par M. le Préfet de se positionner dans une E.P.C.I. suite à son courrier présentant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal en date du 31/05/2011.

2011.05.04 Projet Lotissement

Le conseil Municipal au vu des études réseaux (eau, électricité..) actuels, émet un avis défavorable au projet de lotissement présenté par M. DUBOSQ au travers d'un courrier du 01/06/2011.

Cependant, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude d'urbanisation de cette zone.

2011.02.05 : Ecole

Le Conseil décide à l'unanimité l'achat d'un Pré-fabriqu      usage scolaire, et autorise M. le Maire    faire toutes les d  marches n  cessaires.

2011.05.06 Emploi CAE – CUI

Le Conseil Municipal d  cide de pourvoir au remplacement d'un poste « Aide scolaire » et autorise M. le Maire    signer tout document y aff  rant.



ERADICATION DES NUISIBLES

ATTENTION



Les d  tenteurs de produits phytosanitaires (raticides, insecticides,...) et autres mati  res dangereuses doivent veiller    l'application stricte des consignes de s  curit   prescrites sur les emballages, leur responsabilit   pouvant   tre mise en cause en cas d'accident.



En outre, un usage malveillant tombe sous le coup de la loi. Selon l'article R.655-1 du Code p  nal, donner volontairement la mort    un animal domestique est puni d'une amende de 1 500   . Et selon l'article 521-1, exercer des s  vices graves envers un animal domestique est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000    d'amende.



Article 2-13 du Code de proc  dure p  nale

Toute association r  guli  rement d  clar  e depuis au moins cinq ans    la date des faits et dont l'objet statutaire est la d  fense et la protection des animaux peut exercer les droits reconnus    la partie civile en ce qui concerne les infractions r  primant les s  vices graves ou actes de cruaut   et les mauvais traitements envers les animaux ainsi que les atteintes volontaires    la vie d'un animal pr  vus par le code p  nal.



DEMARCHES ET REGLEMENTATIONS D'URBANISME

Dans différents endroits de la commune, il a été constaté que **certaines propriétaires avaient construit ou fait édifier des bâtiments sans avoir obtenu d'autorisation administrative en ce sens.**

Afin que soit préservée une certaine harmonie sur le territoire de la commune et éviter tout problème de voisinage et ou administratif, le Conseil Municipal tient à rappeler les règles incontournables en vigueur.

Attention

N'engagez pas de travaux sans autorisation administrative. Dans ce cas, il s'agirait d'une infraction à la législation et la réglementation de l'urbanisme. Si les travaux ne sont pas conformes aux règlements en vigueur, vous risqueriez des poursuites judiciaires, passibles d'une amende et de la démolition des constructions réalisées sans autorisation administrative.

Vous souhaitez construire un bâtiment (même s'il ne comporte pas de fondations), aménager votre habitation, créer un commerce, modifier une façade ou une toiture, **construire un garage, installer un abri de jardin**, démolir tout ou partie d'un bâtiment, diviser une parcelle bâtie ou non bâtie...

Selon le cas, vous **devrez au préalable obtenir une autorisation administrative** telle que :

- un permis de construire (construction dont la surface hors œuvre brute s'élève à 20 m² et plus, agrandissement ayant des conséquences sur les structures du bâtiment existant, changement de destination avec travaux, ...),
- une déclaration préalable (construction dont la surface hors œuvre brute est inférieure à 20 m², ravalement, agrandissement de moins de 20 m² de SHOB ne modifiant pas les structures existantes, changement de destination sans travaux, lotissement concernant une division à partir de deux lots sans création de voie de desserte, piscine découverte dont le bassin a une superficie de moins de 100 m², édification d'une clôture en ZPPAUP, ...),
- un permis d'aménager (lotissement prévoyant la réalisation d'espaces communs ou situé en ZPPAUP, aires de stationnements pour véhicules de plus de 50 unités, aires de jeux, ...),
- un permis de démolir : le conseil municipal ayant décidé d'instituer le permis de démolir, cette procédure est obligatoire pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisables tout ou partie d'un bâtiment.



- un changement d'usage de locaux (transformation d'une habitation en activité).
- une autorisation de construire ou aménager un établissement recevant du public (demande déposée au titre du code de la construction et de l'habitation, pour la sécurité et l'accessibilité des personnes handicapées).

N'hésitez pas à vous renseigner au service de l'Urbanisme opérationnel qui vous guidera sur les démarches à entreprendre et la procédure à suivre. Les demandes doivent être retirées au service de l'Urbanisme opérationnel. Les dossiers sont à déposer par :

- le propriétaire du terrain ou son mandataire,
- un tiers, avec l'accord du propriétaire,
- un copropriétaire avec l'accord de la copropriété réunie en assemblée générale.

Pièces à fournir

Au minimum : (références : articles du code de l'urbanisme)

Un plan de situation du terrain (article R 431-7 a)

Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (article R 431-9)

Un plan en coupe du terrain et de la construction (article R 431-10 b)

Une notice décrivant le terrain et présentant le projet (article R 431-8)

Un plan des façades et des toitures (article R 431-10 a)

Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (article R 431-10 c)

Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (article R 431-10 d)

Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (article R 431-10 d).

Toutefois, d'autres pièces peuvent être demandées en fonction de la nature de la demande.

Nous vous conseillons de prendre, préalablement à tout dépôt de dossier, un rendez-vous avec un technicien du service de l'urbanisme opérationnel.

Selon la nature du projet, d'autres réglementations sont susceptibles d'être appliquées telles les réglementations relatives à l'accessibilité des personnes handicapées, à la sécurité dans les établissements recevant du public, au patrimoine -notamment pour les propriétés situées dans le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, à la voirie, à l'environnement.

Bon à savoir

Les imprimés des diverses autorisations d'urbanisme peuvent être téléchargés sur le site du Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durable ou sur le site « service public » (guichet des formulaires – urbanisme).

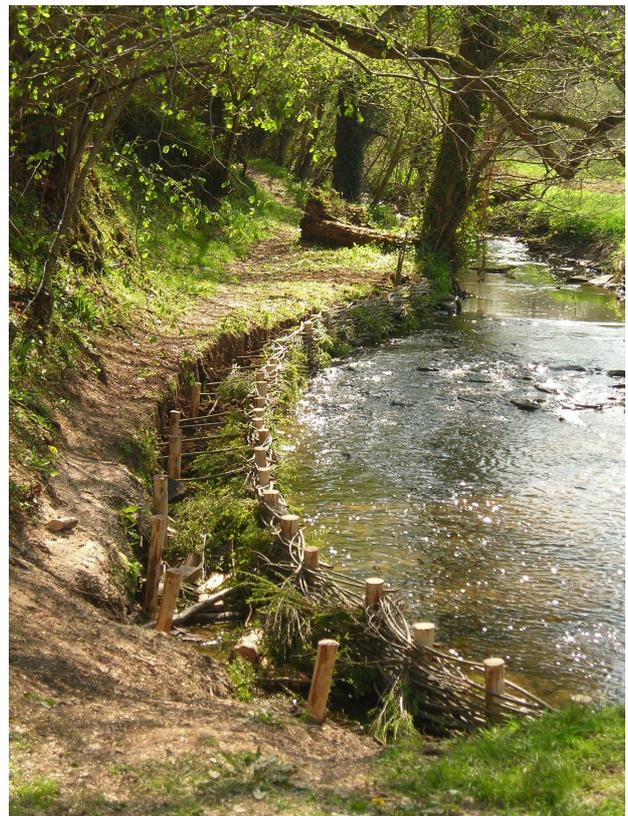
La Direction de l'Urbanisme se tient à votre disposition pour tous renseignements sur cette question.



Actualité en Images



Travaux sur la SEULLINE. Réfection de la berge selon un procédé écologique. Utilisation de bois, branchage pour effectuer un treillage, puis remblayage avec de la terre. Le chemin qui était réduit à sa plus simple expression a retrouvé une nouvelle jeunesse...



La commune a procédé à la remise en état du chemin partant de Villy-Bocage (lieu-dit Gournay) et rejoignant le lieu-dit la Vierge-noire. « Et ce pour le plus grand plaisir de nos randonneurs et de la municipalité qui retrouvent enfin son chemin, disparu au fil des ans à cause de l'érosion produite par la rivière La Seulline, et ceci depuis plus de 50 ans », a indiqué le maire, Norbert Lesage. La remise en état de ce chemin très agréable à emprunter a été réalisée avec l'aide du syndicat de protection et de restauration de la Seulles.



Près de chez vous,
des légumes tout frais,
directement du lieu de production

Pierre Moisenier
à Pierrelaye - VILLY Bocage
Tél-fax 02.31.77.16.37

Plan d'accès au dos

A@DEC
Assistance Informatique
Domicile - Entreprises - Collectivités

VENTE - INSTALLATION - DEPANNAGE - CONSEILS
PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

MATERIEL TOUTES MARQUES - LOGICIELS - INTERNET
RESEAUX D'ENTREPRISE - SECURITE - SAUVEGARDES
WINDOWS / LINUX - VIRTUALISATION
DEVELOPPEMENT & HEBERGEMENT WEB

Interventions rapides sur tout le Calvados email : a@dec@a@dec-info.com

06 62 33 25 83
02 31 97 01 42

Rte de Saint Louet
14310 VILLY BOCAGE

REPAS DES AINES



Le 17 avril 2011, les Aînés de la Commune ont été conviés par Norbert LESAGE, Maire, au repas organisé par la Municipalité. M. le Député Jean Yves COUSIN ainsi que Mme Marie-Odile MARIE Conseiller Général ont marqué ce Dimanche de leur présence et ont adressé leurs félicitations respectives aux doyens de cette sympathique réunion : Mme MULLOIS Adrienne et M. DESCHAMPS Maurice.

Le repas organisé par l'Hôtel d'Aunay sur Odon s'est déroulé dans une ambiance festive. L'après midi était animée par ELISE CASTEL « Chanteuse de variétés » qui a su dynamiser l'assemblée en la faisant participer à son répertoire de chansons.

Rendez vous est pris pour 2012.....




LES CHEVALIERS SERVANTS
 Entretien - Nettoyage
 Fleurissement de tombes
 Accompagnement
 06.04.42.20.94 www.lchs.fr



SERVICES... PLUS... PLUS
 REPASSAGE - COUTURE - RETOUCHES
 AMEUBLEMENT - RESTAURATION FAUTEUILS
 Béatrice ENGUEHARD
 Les Landes de Montbrocq 14310 Villy Bocage
 ☎ : 06.80.84.31.86 SIRET 530 109 495

COMMEMORATION DU 8 MAI



« Tradition respectée à Villy Bocage où élus et anciens combattants ont commémoré la capitulation sans condition de l'Allemagne. Le 8 mai 1945, la Seconde Guerre mondiale prenait fin en Europe.

Après avoir rappelé les souffrances de la population pendant cette période noire, Norbert Lesage, Maire, a honoré le courage des jeunes hommes qui par leur action se sont engagés dans un combat pour la liberté.

Norbert Lesage, Maire, et Maurice Lepoutier, président de la section locale des Anciens Combattants, ont ensuite déposé une gerbe au pied du monument aux morts. »

Un Vin d'honneur offert par l'Association des Anciens Combattants de Villy-Bocage a clôturé cette commémoration annuelle.



DICTIONNAIRE AUX ENFANTS ENTRANT EN SIXIEME

Pour la 11^{ème} année consécutive, le Conseil Général du Calvados a décidé, dans un double souci :

- d'égalité entre tous les collégiens,
- et de solidarité vis-à-vis des familles,

d'offrir un dictionnaire de français à chaque jeune calvadosien entrant en 6^e lors de la rentrée scolaire 2011/2012.

Ce dictionnaire, un « petit Larousse compact noms communs, noms propres » leur sera remis en septembre dans leurs établissements respectifs.



COURSE CYCLISTE



Le samedi 28 Mai s'est déroulée une course cycliste organisée par l'UFOLEP.

Plusieurs boucles d'un parcours local ont été réalisées, dont les passages par le bourg de Villy Bocage et devant le Manoir



MENUISERIE
MENUISERIE GENERALE
BOIS-PVC-ALU
MENUISERIE ARTISANALE
PLACO **L.GUILBERT**
CARRELAGE-FAIENCE **TEL:02.31.77.54.37**
PORT:06.10.82.17.78
la bergerie 14310 VILLY-BOCAGE
SIRET:530 612 555

Ent Leroy Bruno
Carrelage-Faïence-Renovation
Siret: 518 664 503 00019
Route de Feugueroles
14310 Villy Bocage **Tel/Fax: 02.31.96.04.63**
Port: 06.19.82.05.80

ENT. VERITE LIONEL
Démoussage
Charpente - Couverture
Gournay 14310 Villy Bocage
Tél : 02.31.73.21.49 / 06.28.57.49.20
Email : ent_verite_lionel@yahoo.fr

AGENCEMENT DE MAGASINS
ACTUEL
AGENCEMENT
Régis ANNE
Gournay - Villy Bocage - 14310 VILLERS BOCAGE
Téléphone : 31.77.44.44 + Fax : 31.77.99.82

Course aux Œufs
Organisée par la Municipalité



Le départ de la course est donné, les enfants s'élancent..... Les œufs et lapins en chocolat sont plus ou moins dissimulés dans l'enceinte de l'école

C'est les mains pleines de présents et avec le sourire que les surprises sont montrées aux parents.



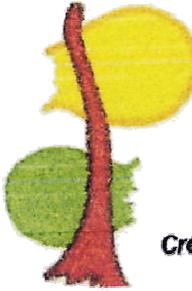


TRAVAUX AGRICOLES
ETA Michel COUTURE

« Le Gourasy » 14310 Villy Bocage ☎ 02.31.77.02.84

- 🌿 **Vidange de Fosses Septiques & Toutes Eaux** (Entreprise Agréée)
- 🌿 **Epandage : Compost-Fumier-Lisier-Chaux Sèche & Humide**
- 🌿 **Moisson-Ensilage : Semis-Transport etc...**

Tous Travaux Agricoles



ESPACES VERTS
PIERRON
CHRISTOPHE
VILLY BOCAGE
TEL : 06.89.85.19.43
FAX : 02.31.73.62.99
Création Terrassement Elagage

INFOS ASSOCIATIVES



TROUPE TONTON MARCEL

Les **PREMIER**, **DEUX** et **TROIS** avril la Troupe Tonton Marcel à joué pour vous dans une ambiance festive. Des plus petits aux plus grands ils se sont mis en **QUATRE** pour vous faire passer un agréable moment avec des sketches et sur des musiques des **CINQ** continents. Mais grâce au public qui fut le **SIXIÈME** homme dans un karaoké d'enfer cette (**SEPT**) édition restera dans nos mémoires pendant au moins...**HUIT** mois, jusqu'à ce que l'on vous présente le spectacle tout **NEUF** sur le thème des vacances. Et afin que vous puissiez nous donner un **DIX**, nous répéterons dès la rentrée deux mille **ONZE**, alors retenez dès à présent les dates du **prochain spectacle : les 27, 28 et 29 avril deux mille DOUZE**, mais aussi celle de **l'assemblée générale qui est prévue le vendredi 9 septembre 2011.**



ECOLE DE NOS LOUSTICS



Communiqué de l'association

Nous tenons à remercier tous les parents qui ont participé aux différentes animations que nous vous avons proposées au cours de cette année.

« *L'association l'Ecole de nos Loustics* »

Le 24 juin s'est déroulée la traditionnelle fête de fin d'année de l'école, organisée par l'association « L'École de nos Loustics ». Une soirée champêtre bien sympathique où le barbecue a côtoyé la buvette elle-même à proximité de la sono, quant à la piste de jeux et de danses elle occupait le reste du terrain.

Chacun a pu y trouver son compte, et ce fut une agréable manière de procéder quelques jours avant l'heure H à la clôture de l'année scolaire 2010-2011.



Les joies de la structure gonflable.....



Choix de la musique par le D.J. « Damien »



Epreuve de tire à la corde.....



Danse ou incantation pour faire venir la pluie... ?



Et pendant que les parents se désaltèrent.....



Les enfants, eux, sont opérationnels





Championnat de France de VOVES (Eure et Loir)



←← Pose avant le départ du défilé dans les rues de VOVES arrivée sur le stade pour la remise des récompenses



←← L'équipe après le passage devant le jury. A 11h45 fin d'une longue attente les résultats tombent, le stress également



←← Après la remise des récompenses et le dernier tour d'honneur la photo finale de la formation avec médaille et coupe. La journée fut très éprouvante. Beaucoup d'émotion et de joie pour cette première participation au Championnat de France en tant que représentantes de notre commune Villy Bocage

Les Lucioles ont par ailleurs démontré une nouvelle fois leur talent lors du Festival du Twirling Club de Caen le dimanche 21/05/2011 avec un excellent classement :

En groupe les petites se sont classées 4^{ième} – les moyennes 2^{ième} et les grandes 2^{ième} également.

En individuelle : Manon Boulanger 6^{ième} - Emie Bonnet 2^{ième} – Margot Leherquer 4^{ième} – Angeline Boulanger 1^{ière}.



Commentaires de la présidente : «*Les Lucioles font une excellente première année, et les dirigeantes sont très fières de leurs résultats. Les prochaines sorties sont prévues le 26 juin au Festival de Langrune - le 7 aout défilé en journée et nocturne à Ver sur Mer - le 18 septembre, démonstration à Villy Bocage lors de la Foire à Tout* »

RELAIS PAROISSIAL

Le 29 mai dernier 8 enfants du relais de Villy ont fait leur 1ère communion dans l'église de Villy. Kylian Mercier (un des huit enfants) a reçu le baptême ce même jour. Une messe festive animée par les jeunes qui se préparent à la confirmation a été célébrée par le Père Philippe Cenier.



Le mercredi 22 juin, 61 enfants des relais paroissiaux de Villy-Bocage, Villers-Bocage, Noyers-Bocage, Caumont l'Eventé et Aunay-sur-Odon, des animateurs et les pères Philippe Cenier et Claude Hardy ont vécu une journée dans la joie et la bonne humeur. Un véritable temps fort de découvertes, de rencontres, de détente : Visite guidée de la cathédrale de Bayeux (nous avons rencontré par hasard sur notre chemin notre évêque Mgr Jean-Claude Boulanger !) puis messe à la communauté des frères Prémontrés de Juaye-Mondaye présidée par Monseigneur Lalanne (nous aurons vu 2 évêques dans notre journée !), pique-nique à la communauté et visite d'une ferme apicole à La Vacquerie. Petits et grands se sont montrés curieux et intéressés par toutes ces visites et nous nous sommes donné rendez-vous l'an prochain pour un nouveau voyage KT....

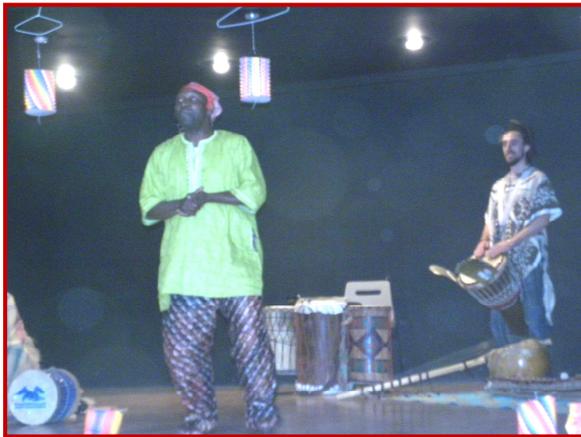


← Le Père Borice Mokélé quittera notre paroisse en Juillet, il célébrera la messe le dimanche 3 juillet à 9 h 45 à Villy-Bocage et à 11h à Villers-Bocage. Si vous souhaitez lui exprimer votre sympathie une quête est organisée afin de l'aider dans sa nouvelle mission en Afrique. Durant tout l'été messe chaque dimanche à 9h45 comme habituellement habituellement.



ASSOCIATION VILLY VILLAGE

La Randonnée Contée, organisée le 17 juin par l'Association « Villy Village » restera dans les annales..... Elle est tout simplement « tombée à l'eau » (*si l'on peut dire*).
Compte tenu d'une météo désastreuse, cette balade d'environ 6 km s'est tout simplement transformée en une petite marche autour du Maizerais, le temps pour les artistes de s'organiser sur scène, la Rando étant reconvertie en soirée « cabaret » dans la Salle des Fêtes.
Durant 1h30, Jean Aimé Saboukoulou-Kifoula avec ses contes, chansons et danses a su divertir les 80 personnes présentes. A la suite du spectacle des soupes ; aux orties, à l'oignon ou aux légumes, étaient proposées.

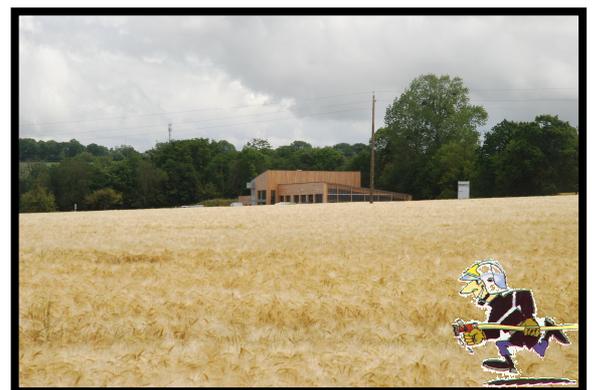


CASERNE DES POMPIERS



Humour de Sapeur :

- Le pim pom est l'effet doppler du pimpant camion des pompiers
(citation de François ROLLIN)
- « Qui trop embrase, mal éteint »
(citation de Philippe GELUCK) *Telle est la devise du pompier amoureux*



La caserne vue du Maizerais
(06/2011)



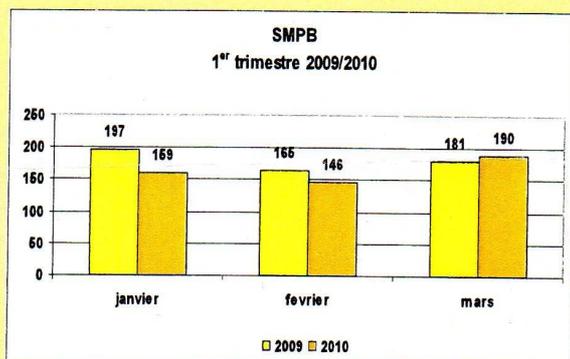
Syndicat Mixte du Pré-Bocage

Eco-Repères : Zoom sur résultats du secteur dont dépend Villy Bocage

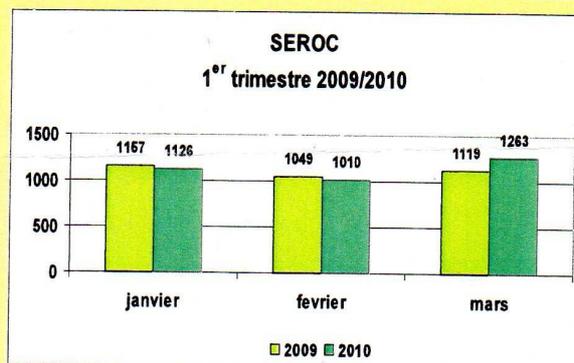
TRI SELECTIF Tonnages du 01/01/2010 au 01/03/2010

Production d'emballages ménagers recyclés
(en tonnes)

Votre collectivité		SEROC	
2009	2010	2009	2010
543	495	3 325	3 399



SMPB : -8.8%

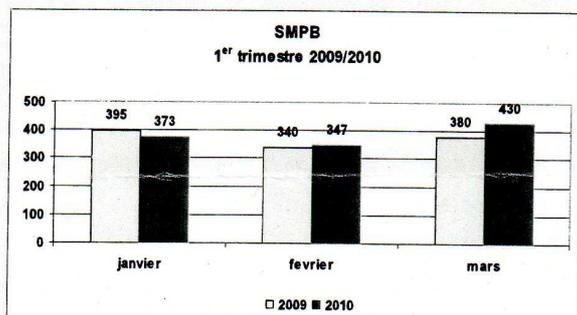


SEROC : +2.1%

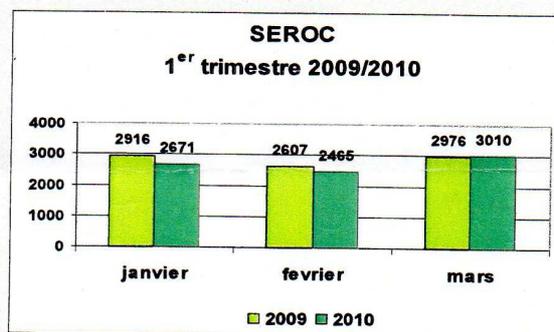
DECHETS ULTIMES Tonnages du 01/01/2010 au 31/03/2010

Production de déchets ultimes (en tonnes)

Votre collectivité		SEROC	
2009	2010	2009	2010
1115	1150	8 499	8 146



SMPB : +3 %



SEROC : +4.5 %



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

La saison de spectacles de l'Aipos

Programme de la future saison 2011-2012

Samedi 24 septembre :
un spectacle gratuit ouvrira la saison
à 17h à Villers-Bocage
(devant la salle Richard Lenoir)

Jeudi 13 Octobre
20h30 à Aunay-sur-Odon
Mardi 15 Novembre
20h30 à Aunay-sur-Odon

Jeudi 8 Décembre
20h30 à Aunay-sur-Odon
Mardi 17 Janvier
20h30 à Aunay-sur-Odon

Jeudi 2 Février
20h30 à Aunay-sur-Odon

Vendredi 9 Mars
20h30 à l' Eglise de Villers Bocage

Jeudi 5 Avril
20h30 à Aunay-sur-Odon

Orchestre Jazz Manouche de Fabrice Paris « du bruit dans la roulotte » : jazz manouche, chanson swing des années 30-40 et reprises de Led Zeppelin...Venez fêter l'ouverture de la nouvelle saison en musique ! ça va swinguer !

Les Bons Becs (musique et humour) : 5 musiciens talentueux emmènent le public « en voyage de notes » : un vrai régal !

« Crises de mer » de Christophe Tostain par le Tanit Théâtre :

un huis clos entre une mère et son fils sur fond de misère sociale (le naufrage de l'industrie ouvrière sur le littoral normand) et d'addiction au jeu. Un thème universel qui touche également l'univers très proche de Deauville, Trouville, Dives sur Mer en évoquant la fermeture des usines Tréfinmétaux.

"Only You" : Les Platters revisités par Joe Sature (quartet burlesque)
Un détour de chant loufoque et atypique !

**« Husaïs » & « Solstice » (danse contemporaine)
de Héla Fattoumi et Eric Lamoureux du Centre
Chorégraphique National de Caen : laissez-vous
emporter par l'intensité et la sensualité de ces
deux duos !**

« Dieu qu'ils étaient lourds »(théâtre) : des confidences et des confessions de Louis-Ferdinand Céline qui vous cueilleront à vif et vous laisseront groggy ! Une heure cinglante et tonique !

Calmus (ensemble vocal allemand) : 5 jeunes chanteurs d'une insolente élégance vocale et stylistique qui traverse les genres et les siècles. La classe, tout simplement.

Pébroc Théâtre : « Le Cyrano de Saturne » : le nouveau personnage de Marc Frémond a le coup de foudre ! Un spectacle plein de poésie et d'imaginaire : à ne pas manquer !

Réservations à Aunay-sur-Odon chez Isabelle Fouques : Tél. 02 31 77 60 84 (sauf lundi)

Réservations à Villers-Bocage : Bocage Fleurs : Tél. 02 31 77 01 61 (sauf lundi)

Renseignements au 02 31 77 73 61 et info@aipos.org

ETAT CIVIL



MARIAGE :

11/06/2011 → Christelle De COURSEULLES avec Yohan COTIGNY

Tous nos vœux de bonheur et sincères félicitations aux jeunes mariés



DECES:

René LUBIN décédé le 10 Mai 2011

Adrienne MULLOIS née MARIE décédée le 28 Mai 2011

Daniel TRILLEST décédé le 28 Juin 2011

Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances aux familles



PROCHAINEMENT



FOIRE AUX GRENIERS le 17 septembre 2011 à Villy Bocage

inscriptions aux 02 31 77 37 51 ou 02 31 25 02 24

3€ le m - restauration sur place - différentes animations seront proposées

VILLY CA MARCHE

Organisation de mini randonnées (5 à 7 kms) le samedi ou le dimanche (l'après-midi)

2 fois par trimestre, pour redécouvrir les chemins de Villy et alentours en toute saison

RdV à 15h parking du bourg : **samedi 1er octobre - dimanche 4 décembre**



WIM JANSSEN
Sculpteur Plasticien
Créateur de Maquettes et Paysages
Le Buquet
14310 Villy Bocage
Tél : 02.31.77.81.44
Fax ! 02.31.77.90.00



DATES A RETENIR



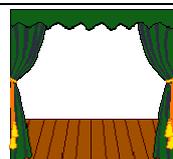
VILLY CA MARCHE

Organisation de mini randonnées (5 à 7 kms) le samedi ou le dimanche (l'après-midi) 2 fois par trimestre, pour redécouvrir les chemins de Villy et alentours en toute saison

Prochaines dates de randonnées :

samedi 1er octobre 2011 , RdV 15h parking de l'école

dimanche 4 décembre 2011, RdV 15h parking de l'école



Le prochain spectacle de la Troupe T.T.M. se déroulera les 27, 28 et 29 avril deux mille DOUZE,
Retenez dès à présent ces dates.....

 *Le TouTou Chic* 
Toilettage Canin à Domicile
Alicia vous propose ses services
Tél : 06.70.47.99.86
N° Siren : 524 701 877 


D'ADRIEN TATTOO
Tatouage tous styles
Aiguilles a usage unique
SUR RENDEZ-VOUS
VENDREDI 14H00 à 20H00
SAMEDI 10H00 à 20H00
Hameau de faïns
14310 villy bocage
06.08.85.00.69
02.31.25.06.95

Les Entreprises de Villy Bocage non représentées dans cette parution, peuvent adresser leur carte de visite à la Mairie, elle sera insérée dans le prochain Bulletin.



NUMEROS UTILES	
URGENCES EUROPEENNES	112
SAMU / Urgences médicales	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
HOPITAL AUNAY S/ ODON	02.31.71.76.76
C.H.U. de CAEN	02.31.06.31.06 ou 02.31.27.27.27
MEDECINS Cabinet Bourgois, Cléret, Condé, Laplanche (du lundi au vendredi 8 h à 19 h, samedi 8 h à 12 h)	02.31.77.02.60
Cabinet Prével	02.31.77. 33.55
Cabinet Lacombe	02.31.77. 29.92
PHARMACIE DE GARDE	15
INFIRMIERES Cabinet Asselot – Groult - Lemoigne	02.31.77.12.91
Cabinet Lecocq – Perrier	02.31.77.41.20
MAIRIE	02.31.77.01.66
SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)	02.31.77.02.07
GAZ DE France	08.10.03.10.00
EDF (Vire)	08.10.33.30.14
HORAIRES UTILES	
MAIRIE - Mardi et Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30 - Samedi de 11 h à 12 h (sans secrétariat)	
RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES - Vendredi matin (très tôt)	
OUVERTURE DE LA DECHETTERIE ST GEORGES D'AUNAY - Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 10 h à 12 h et 14 h à 17 h 45 - Mardi et Jeudi 14 h à 17 h 45	